

Orléans, le 28 mai 2021

Le Département et la Chambre d'Agriculture renouvellent leur partenariat pour relocaliser l'alimentation des Loirétains et soutenir les agriculteurs

Lors de la session budgétaire des 27 et 28 mai 2021, le Département a renouvelé son soutien auprès de la Chambre d'Agriculture du Loiret, pour la mise en œuvre d'actions liées à Mangeons Loiret et au soutien des agriculteurs. Dans ce cadre, la collectivité attribue en 2021 une aide financière de près de 290 000 € à la Chambre d'Agriculture.

Mise en œuvre du Projet alimentaire territorial « Mangeons Loiret »

Le Projet alimentaire territorial (PAT) « Mangeons Loiret », co-piloté par le Département et la Chambre d'Agriculture du Loiret, traduit un engagement fort pour la relocalisation de l'alimentation des Loirétains. Ce programme d'actions sur 3 ans (2020-2022) vise à rendre l'offre de produits agricoles locaux de qualité et de saison visible et accessible à tous.

Au regard des engagements pris dans ce cadre, le Département octroie pour l'année 2021 une subvention de 237 120 € à la Chambre d'Agriculture du Loiret pour la mise en œuvre des actions du PAT : drive des producteurs à Orléans à Amilly, marchés des producteurs, Guide départemental des producteurs en préparation, plateforme d'approvisionnement Approlocal...

Loiret Ecoute Active

En outre, le Département soutient l'action *Loiret Ecoute Active* (LEA), pilotée par la Chambre d'Agriculture. Lancé en février 2015, LEA est un dispositif qui vient en aide aux exploitants agricoles en situation de fragilité dans le Loiret. Des entretiens sont organisés avec des agriculteurs par une équipe de 16 conseillers de la Chambre d'Agriculture, pour les écouter et répondre à leurs besoins et préoccupations, afin de ne pas les laisser seuls face à leurs doutes et difficultés, et anticiper d'éventuelles menaces pour la pérennité des exploitations, particulièrement dans ce contexte de crise sanitaire.

En termes de perspectives 2021, Loiret Ecoute Active souhaite travailler en cohérence avec l'ensemble des projets départementaux agricoles de soutien aux filières fragilisées, en particulier la filière bovine, aux nouveaux modèles agricoles et à l'alimentation de proximité (exemple : tout agriculteur souhaitant la création d'un nouvel atelier ou la modification de son modèle de production pour pérenniser son exploitation). Pour la première fois des rendez-vous seront proposés pour adapter les systèmes de production aux contraintes zones à faible potentiel agronomique - dites aussi zones intermédiaires (encore jamais rencontrés dans LEA). En 2020, 279 exploitations ont été contactées et 181 entretiens avaient été réalisés.

Cette année, le Conseil départemental alloue une subvention de 50 000 € à la Chambre d'Agriculture pour le soutien à LEA.

Au total, l'intervention du Département en faveur de l'agriculture loirétaine s'élève chaque année à plus d'1 M€.

CONTACT PRESSE

Elie Poupin
02 38 25 43 38
07 86 84 06 54
elie.poupin@loiret.fr